



CLERMONT-FD, le 26 mai 2016

SUPPLEMENT D'INTERESSEMENT

Vous avez toutes et tous constaté que l'enveloppe d'Intéressement/Participation 2015 (*versement 2016*) était notoirement insuffisante, car la Participation est quasi nulle du fait de « règles de calcul » imposées. Elles datent de 1965 et sont complètement obsolètes au vu des taux existants aujourd'hui (*il faut, entre autre, que les fonds propres soient rémunérés à 5 % !!!*).

En ce qui concerne le supplément d'Intéressement, réclamé par toutes les organisations syndicales, destiné à compléter l'enveloppe initiale, la Direction est restée bloquée dans sa même logique... en n'octroyant qu'une enveloppe supplémentaire de 500 K€ (*alors que le manque à gagner avec l'an passé s'élève à 1,5 M€ !*).

La proposition qu'elle s'est bornée à faire aux Organisations Syndicales (OS) n'a porté que sur une répartition égalitaire des 500 K€ alors qu'unaniment les OS avaient demandé d'avoir un supplément d'un niveau compris entre 750 K€ et 1 M€.

Devant cette pseudo-négociation, aucune OS n'a souhaité valider ce montant, alors que la répartition égalitaire ne posait, bien entendu, aucun souci puisque conforme à leur demande.

Le versement « arbitraire » de ce « micro-supplément » en deçà de nos propositions se fera donc sur la répartition hiérarchisée de l'accord d'Intéressement actuel (*50 % / salaire et 50 % suivant un salaire compris entre un plancher de 35 510 € et un plafond de 49 820 € pour un temps plein*).

Négociation du nouvel accord

La négociation a débuté le 19 mai dernier, la Direction ayant rencontré préalablement chaque OS afin de recueillir leurs doléances respectives. Pour la plupart d'entre elles, les revendications étaient communes : rejets des critères style « part variable », des critères plus globaux / l'entreprise, etc... et augmentation des montants.

La Direction a proposé, sur cette base, quelques pistes pour le nouvel accord.

Si les pistes avancées vont dans le sens des demandes portant sur les critères, il est beaucoup trop tôt pour se faire une idée de l'accord, d'autant plus que les chiffrages étaient les grands absents des propositions faites par la Direction.

Prochaines réunions programmées : le 3 juin, le 21 juin et le 28 juin 2016.

➔ **Le supplément 2015 (versé en 2016) part d'un mauvais pas !**

➔ **N'oubliez pas que le futur accord portera sur 2016/2017/2018 !**

➔ **Soyez attentifs et prêts à réagir...**

Tout se mérite !